

Enquête Chaînes d'Activité Mondiales 2020

Notice explicative (version groupe)

Les chaînes d'activité mondiales (CAM)

Les chaînes d'activité recouvrent la gamme complète des fonctions et des tâches qui sont nécessaires pour fournir un bien ou un service, de sa conception jusqu'à la livraison au consommateur final (y compris le service après-ventes) en passant par les différentes phases de la production.

Le qualificatif *mondial* signifie que ces fonctions sont mises en œuvre dans des réseaux inter-entreprises à une échelle mondiale. Les chaînes d'activité peuvent toutefois être entièrement nationales.

La mondialisation économique peut conduire à une fragmentation des processus de production et à une délocalisation des activités, qu'elles relèvent du cœur de métier des entreprises ou de leurs activités support.

Ainsi, si nombre d'activités restent développées au sein des groupes, elles peuvent être de plus en plus réalisées au sein de réseaux impliquant des sociétés externes aux groupes, chacune de ces sociétés contribuant à la chaîne d'activité par la fourniture d'un produit ou d'un service.

L'enquête est centrée sur l'externalisation (totale ou partielle) d'activités qui affecte la partie résidente du groupe et qui la conduit à arrêter ou réduire celles-ci. L'arrêt ou la réduction des activités doit s'accompagner de leur transfert à des sociétés tierces (i.e. externes à la partie résidente du groupe) implantées en France ou à l'étranger.

Plus spécifiquement, les délocalisations recouvrent les cas de transferts de production nationale vers l'étranger, c'est-à-dire un transfert d'activités, réalisées jusque-là en interne, vers une société appartenant ou non au groupe et implantée à l'étranger.

Module I. Informations générales sur votre société

Groupe

Un groupe de sociétés est un ensemble de sociétés contrôlées majoritairement, directement ou indirectement, par une même société, elle-même non contrôlée majoritairement par une autre société (directement ou indirectement) ; les sociétés contrôlées sont appelées filiales, la société qui contrôle les autres est appelée société-mère ou tête de groupe.

Un groupe comprend la tête du groupe et les filiales.

La partie résidente du groupe comprend toutes les sociétés du groupe implantées en France. On l'appelle aussi trace française du groupe.

Dans cette enquête, seules les sociétés détenues, directement ou indirectement, à plus de 50 % par la société-mère sont à retenir dans le contour du groupe, hors sociétés financières.

Questions 2 : Type de sociétés

Filiale d'un groupe international : Une filiale est une société contrôlée, directement ou indirectement, à plus de 50% par une autre société. Un groupe est international s'il détient au moins une filiale à l'étranger

Filiale d'un groupe installé uniquement en France : Une filiale est une société contrôlée, directement ou indirectement, à plus de 50% par une autre société.

Société-mère d'un groupe international : La société-mère (ou tête de groupe), est la société qui au sein d'un groupe, n'est détenue majoritairement, ni directement ni indirectement, par aucune autre société. Un groupe est international s'il détient au moins une filiale à l'étranger.

Société-mère d'un groupe installé uniquement en France : La société-mère (ou tête de groupe), est la société qui au sein d'un groupe, n'est détenue majoritairement, ni directement ni indirectement, par aucune autre société.

Société indépendante : Société qui n'est ni tête de groupe, ni filiale, et qui ne contrôle pas de sociétés ou sociétés financières.

Module II - Activités au sein de votre groupe

Cœur de métier

Dans ce questionnaire, on appelle **cœur de métier** la principale production de biens ou prestation de services, **destinés au marché ou à des tiers**, réalisés par le groupe et générant le plus de chiffre d'affaires. L'activité cœur de métier est dans la plupart des cas l'activité principale du groupe.

Une même activité peut constituer à la fois le cœur de métier et une activité support d'une même entreprise. *Par exemple, un cabinet d'expert comptable fait la comptabilité d'autres entreprises, la comptabilité constitue donc son cœur de métier. Mais cette entreprise doit également faire sa propre comptabilité, qui constitue une activité support. Donc pour cette entreprise, l'activité de comptabilité est à la fois mise en œuvre comme activité cœur de métier et comme activité support.*

Question 4 – Domaine d'activité cœur de métier

Industrie : Activités de production manufacturière, de fabrication, d'assemblage et de production/distribution d'énergie.

Construction : Activités de construction et de génie civil.

Transport et logistique : Activités de transport, d'entreposage, de stockage et de traitement des commandes

Commerce, marketing, services après-ventes : Commerce de gros et de détails ; Études de marché, publicité, marketing direct (télémarketing), services de commercialisation, expositions, foires et autres services de marketing ou de vente, services d'assistance (service de hot line) et centres d'appel

Services informatiques, technologies de l'information : Services de technologie de l'information (par exemple, conception et consultation de systèmes informatiques et de sites Web), programmation de logiciels, installation et maintenance de systèmes informatiques et services d'assistance technique, télécommunications

Services administratifs et financiers (ressources humaines, comptabilité et services juridiques, gestion des achats, assurances, etc.) : Services juridiques, comptabilité, tenue des comptes, audit, gestion et conseil, gestion des ressources humaines (ex : formation et éducation, recrutement du personnel, recours au personnel temporaire, gestion de la paie, services de santé et services médicaux), services financiers et d'assurance, gestion des achats

Ingénierie et services techniques / conception : Conseil technique, essais et certification, services de conception, autres services d'ingénierie et services techniques connexes

Recherche et développement R&D : Recherche interne, développement expérimental, développement de logiciels

Autres : Gestion des installations (par exemple, restauration, sécurité), services d'entretien et de réparation, autres (ex. : location, crédit-bail)

Question 5 – Position d'exercice dans l'activité cœur de métier

Producteur-fabriqueur : le producteur-fabriqueur développe des activités de transformation, possède les droits sur les biens qu'il fabrique ; il contrôle le processus de fabrication et vend les biens produits.

Sous-traitant : le sous-traitant développe des activités pour des commanditaires sur une base contractualisée : il ne possède pas les droits sur les biens qu'il fabrique ; il ne développe, ni ne conçoit, ni ne contrôle le processus de production ; il ne vend pas les biens produits.

Donneur d'ordres : le donneur d'ordre ne mène pas par lui-même les activités de transformation, mais possède les droits sur les biens produits, développe, conçoit, contrôle le processus de production mis en œuvre par des filiales et/ou des sous-traitants. Il vend les biens produits.

Module III – Externalisations en France d'activités

On appelle **externalisation en France** (*domestic sourcing*) tout **transfert, total ou partiel**, d'activités qui étaient développées au sein de votre groupe (partie implantée en France) vers d'autres **sociétés externes à votre groupe** et implantées en France.

Il peut s'agir d'activités cœur de métier ou de fonctions support.

L'externalisation doit avoir entraîné un transfert d'activité et donc la réduction de l'activité dans la partie du groupe implantée en France. De fait, une nouvelle activité créée en France sans transfert de postes n'est pas à considérer comme une externalisation.

Précisions :

- Tout transfert intra-groupe (i.e. entre unités légales du groupe) n'est pas une externalisation.
- *La sous-traitance est à exclure*

Questions 2, 4 et 5 – Liste des activités

Industrie : Activités de production manufacturière, de fabrication, d'assemblage et de production/distribution d'énergie.

Construction : Activités de construction et de génie civil.

Transport et logistique : Activités de transport, d'entreposage, de stockage et de traitement des commandes

Commerce, marketing, services après-ventes : Commerce de gros et de détails ; Études de marché, publicité, marketing direct (télémarketing), services de commercialisation, expositions, foires et autres services de marketing ou de vente, services d'assistance (service de hot line) et centres d'appel

Services informatiques, technologies de l'information : Services de technologie de l'information (par exemple, conception et consultation de systèmes informatiques et de sites Web), programmation de logiciels, installation et maintenance de systèmes informatiques et services d'assistance technique, télécommunications

Services administratifs et financiers (ressources humaines, comptabilité et services juridiques, gestion des achats, assurances, etc.) : Services juridiques, comptabilité, tenue des comptes, audit, gestion et conseil, gestion des ressources humaines (ex : formation et éducation, recrutement du personnel, recours au personnel temporaire, gestion de la paie, services de santé et services médicaux), services financiers et d'assurance, gestion des achats

Ingénierie et services techniques / conception : Conseil technique, essais et certification, services de conception, autres services d'ingénierie et services techniques connexes

Recherche et développement R&D : Recherche interne, développement expérimental, développement de logiciels

Autres : *Gestion des installations (par exemple, restauration, sécurité), services d'entretien et de réparation, autres (ex. : location, crédit-bail)*

Module V – Délocalisations d'activités

On appelle **délocalisation** (*international sourcing*) tout **transfert, total ou partiel**, d'activités qui étaient développées dans la partie implantée en France de votre groupe ou réalisées par une autre société (sous-traitant par exemple) implantée en France vers d'autres sociétés situées **à l'étranger, appartenant ou non à votre groupe**.

De fait, une activité créée à l'étranger sans transfert de postes (de la France vers l'étranger), n'est pas considérée comme une délocalisation.

Précision :

- *Tout transfert qui ne s'accompagne pas d'une réduction d'activité n'est pas considéré comme une délocalisation : par exemple, la mise en place d'une nouvelle ligne de production à l'étranger sans réduction concomitante en France n'est pas une délocalisation, même si cette ligne de production aurait pu être installée en France.*
- *La sous-traitance est à exclure*

Questions 2, 22 et 23 – Liste des activités

Industrie : Activités de production manufacturière, de fabrication, d'assemblage et de production/distribution d'énergie.

Construction : Activités de construction et de génie civil.

Transport et logistique : Activités de transport, d'entreposage, de stockage et de traitement des commandes

Commerce, marketing, services après-ventes : Commerce de gros et de détails ; Études de marché, publicité, marketing direct (télémarketing), services de commercialisation, expositions, foires et autres services de marketing ou de vente, services d'assistance (service de hot line) et centres d'appel

Services informatiques, technologies de l'information : Services de technologie de l'information (par exemple, conception et consultation de systèmes informatiques et de sites Web), programmation de logiciels, installation et maintenance de systèmes informatiques et services d'assistance technique, télécommunications

Services administratifs et financiers (ressources humaines, comptabilité et services juridiques, gestion des achats, assurances, etc.) : Services juridiques, comptabilité, tenue des comptes, audit, gestion et conseil, gestion des ressources humaines (ex : formation et éducation, recrutement du personnel, recours au personnel temporaire, gestion de la paie, services de santé et services médicaux), services financiers et d'assurance, gestion des achats

Ingénierie et services techniques / conception : Conseil technique, essais et certification, services de conception, autres services d'ingénierie et services techniques connexes

Recherche et développement R&D : Recherche interne, développement expérimental, développement de logiciels

Autres : Gestion des installations (par exemple, restauration, sécurité), services d'entretien et de réparation, autres (ex. : location, crédit-bail)

Questions 4, 7, 9, 11, 13, 15, 17, 19 et 21 – Zones géographiques

UE 14 hors France et hors Royaume-Uni : Belgique, Danemark, Allemagne, Grèce, Espagne, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Autriche, Portugal, Finlande, et Suède.

UE 13 - États membres plus récents : Croatie, République Tchèque, Estonie, Chypre, Lettonie, Lituanie, Hongrie, Malte, Pologne, Slovaquie, République Slovaque, Bulgarie et Roumanie.

Autres pays européens : Suisse, Norvège, Russie, Biélorussie, Ukraine, Turquie, Albanie, Bosnie-Herzégovine, Macédoine, Monténégro, Serbie, Géorgie, Islande, Liechtenstein, Moldavie.

Autres pays d'Asie et Océanie : Japon, Corée, Proche-Orient, Moyen-Orient et Extrême-Orient, Océanie (dont l'Australie et la Nouvelle Zélande).

Maghreb : Algérie, Maroc et Tunisie.

Module VII – Relocalisations d'activités

On appelle **relocalisation**, tout **transfert total ou partiel** d'activités de l'étranger vers la France.

Ces activités proviennent de sociétés, **appartenant ou non à votre groupe**, implantées à l'étranger et sont déplacées en France dans une société **appartenant ou non à votre groupe**.

Question 2 – Liste des activités

Industrie : Activités de production manufacturière, de fabrication, d'assemblage et de production/distribution d'énergie.

Construction : Activités de construction et de génie civil.

Transport et logistique : Activités de transport, d'entreposage, de stockage et de traitement des commandes

Commerce, marketing, services après-ventes : Commerce de gros et de détails ; Études de marché, publicité, marketing direct (télémarketing), services de commercialisation, expositions, foires et autres services de marketing ou de vente, services d'assistance (service de hot line) et centres d'appel

Services informatiques, technologies de l'information : Services de technologie de l'information (par exemple, conception et consultation de systèmes informatiques et de sites Web), programmation de logiciels, installation et maintenance de systèmes informatiques et services d'assistance technique, télécommunications

Services administratifs et financiers (ressources humaines, comptabilité et services juridiques, gestion des

achats, assurances, etc.) : Services juridiques, comptabilité, tenue des comptes, audit, gestion et conseil, gestion des ressources humaines (ex : formation et éducation, recrutement du personnel, recours au personnel temporaire, gestion de la paie, services de santé et services médicaux), services financiers et d'assurance, gestion des achats

Ingénierie et services techniques / conception : Conseil technique, essais et certification, services de conception, autres services d'ingénierie et services techniques connexes

Recherche et développement R&D : Recherche interne, développement expérimental, développement de logiciels

Autres : Gestion des installations (par exemple, restauration, sécurité), services d'entretien et de réparation, autres (ex. : location, crédit-bail)